



PRÉFECTURE DE LA RÉGION BASSE-NORMANDIE

 <p>Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement BASSE-NORMANDIE</p>	FORMULAIRE DE PRE-EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 Version du 3 mars 2011	 <p>NATURA 2000</p>
--	--	--

AVERTISSEMENT PREALABLE : ce formulaire n'est pas adapté aux programmes, plans ou projets qui sont soumis à étude d'impact, notice d'impact ou autre rapport environnemental. La démarche d'évaluation des incidences Natura 2000 est à mener dans le cadre de ces procédures et fait l'objet d'un rapport en conformité avec les dispositions propres à chacune d'elle (exemple : étude d'impact ICPE, dossier loi sur l'eau...).

De même, un formulaire-type existe également pour les organisateurs de manifestations sportives soumis désormais au régime d'évaluation des incidences. Celui-ci est disponible sur le site internet de la DREAL de Basse Normandie : www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr , rubrique "biodiversité"

A quoi sert ce formulaire ?

Les projets qui ont lieu dans ou à proximité d'un site Natura 2000 ne doivent pas avoir d'incidences sur la biodiversité qui a justifié leur désignation.

Ce formulaire permet de répondre aux questions préalables suivantes : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Quels sont les points-clés de mon projet sur lesquels l'administration portera son attention ?

*Ce formulaire est avant tout destiné aux porteurs de projets qui estiment pouvoir démontrer simplement à l'administration l'absence d'incidence prévisible de leur projet sur un site Natura 2000. **On entend ici par "projet" l'ensemble des documents de planification, les projets, les manifestations sportives, les travaux...** soumis réglementairement à évaluation d'incidences. Le formulaire permet, par une comparaison entre le projet et les enjeux du site Natura 2000, de réaliser une première évaluation de son incidence sur un site Natura 2000 et de s'affranchir d'une étude approfondie s'il peut être démontré par ce formulaire l'absence d'incidence.*

Par qui ce formulaire doit-il être renseigné ?

*Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, avec les informations qui lui sont accessibles. Vous trouverez des adresses utiles en page 8 pour vous aider. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.*

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence, après évaluation des impacts et présentation d'un argumentaire étayé en ce sens

Pour qui ?

*Une fois complété, ce formulaire doit être fourni au **service administratif instruisant le projet** pour lui permettre de poursuivre l'instruction de la demande d'autorisation.*

/! Joindre **obligatoirement** une carte de localisation précise du projet (emprise temporaire et définitive du projet, du chantier, des accès...) sur une carte au 1/25 000^e, un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.). Le cas échéant, joindre une carte illustrant l'étendue géographique du territoire sur lequel les incidences peuvent se faire sentir.

Coordonnées du porteur de projet :

Intitulé du projet : Création d'une zone de mouillages et d'équipements légers

Nom du demandeur : M. Jean-Philippe Lacoste

Société : Conservatoire du littoral

Commune(s) et département(s) concernés par le projet : Granville (50)

Adresse du demandeur :

5-7 rue Pémagnie 14037 Caen Cedex

02.31.15.30.90 / normandie@conservatoire-du-littoral.fr

1. Description du projet

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Création d'une zone de mouillages et d'équipements légers.

Le projet consiste en la mise en œuvre d'une ZMEL intégrant les mouillages individuels de plaisance ainsi que les lignes de mouillages « visiteurs » déjà présents dans le chenal du Sound à Chausey.

Aucune intervention substantielle n'est prévue puisque le projet vise à conserver l'existant sans changement de localisation ni de capacité.

b. Localisation et cartographie

Département : Manche (50)

Commune(s) : Granville

Le projet est situé sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 : Oui

Chausey (SIC) - code FR2500079

Chausey (ZPS) - code FR2510037

Hors site Natura 2000 A quelle distance ?

A(m ou km) du site (nom) :

A(m ou km) du site (nom) :

c. Étendue du projet

Emprise au sol du projet :19 ha..... (m² / ha) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- < 100 m² 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
 100 à 1 000 m² > 10 000 m² (> 1 ha)

- Emprise linéaire en phase chantier : (m / km)
- Emprise linéaire en phase d'exploitation ou de fonctionnement : (m / km)

*Préciser si le projet comportera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.
Pour les manifestations sportives : décrire les infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.*

Le projet ne modifie pas l'occupation actuelle du plan d'eau par la plaisance et ne prévoit pas d'aménagement à terre.

d. Durée prévisible et période envisagée du projet :

- Projet, manifestation : diurne et nocturne

- Durée précise si connue : 15 ans.

ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- < 1 mois 1 an à 5 ans
 1 mois à 1 an > 5 ans

- Période précise si connue : (de tel mois à tel mois)

ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :

- Printemps Automne
 Eté Hiver

- Fréquence :

- chaque année
 chaque mois
 autre (préciser) : exploitation tout au long de l'année

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou des rejets dans le milieu naturel durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

L'occupation générera des rejets dans le milieu correspondant aux rejets courants de l'activité de plaisance sur mouillage. Le règlement de la ZMEL permettra cependant de réduire les rejets d'eaux grises et noires actuels et d'assurer une meilleure gestion des déchets.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet: budget annuel de 66 000 euros.

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

2. Caractérisation de la zone d'influence du projet

La zone d'influence d'un projet est plus grande que la zone d'implantation, elle est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

Cocher les cases ci-dessous selon la nature de l'influence à distance du projet et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000 ou au 1/50 000.

Rejets dans le milieu aquatique : les eaux du chenal du Sound sont le milieu récepteur

Émission de poussières, de vibrations

Pollutions chimiques

Réalisation de pistes de chantier, circulation

Réalisation de stationnements temporaires

Gestion et circulation du public : 196 mouillages individuels, 2 lignes de mouillage « visiteurs » et 12 places « visiteurs » à l'échouage ; équipements et usages déjà existants mais qui disposeront, avec la ZMEL, d'un volet réglementaire efficace

Rupture de corridors écologiques

Perturbation d'une espèce

Bruits : impact sonore limité à la circulation des navires ; la vitesse de circulation est déjà réglementée dans la zone

Autres incidences

3. Milieux naturels et espèces Natura 2000

Cette partie est consacrée à un état des lieux écologique de l'emprise et de la zone d'influence du projet.

Renseigner les tableaux page suivante en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et des espèces d'intérêt européen.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site. Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 :

Photo 2 :

Photo 3 :

LISTE DES HABITATS NATURELS CONCERNÉS :

TYPE DE VEGETATION (Habitats naturels)		Commentaires sur l'incidence du projet
Milieux ouverts	Prairies naturelles	
	Prés maigres	
	Landes sèches 4030	Aucune incidence négative n'est attendue car il s'agit d'un habitat terrestre.
	Haies	
	Arbres têtards	
Autres :		
Milieux forestiers	Forêt de feuillus	
	Landes boisées	
	Autres :	
Milieux rocheux	Falaises, escarpements	
	Affleurements rocheux	
	Eboulis	
	Cavité à chauve-souris	
	Autre :	
Milieux humides et aquatiques	Marais	
	Landes humides	
	Mares	
	Fossés	
	Cours d'eau	
	Herbiers aquatiques	
	Etangs	
	Tourbières	
	Gravières	
Autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaises 1230	La gestion de la zone a déjà permis de préserver les herbiers de Zostère en déplaçant les installations impactantes. Le projet ne modifie ni l'emplacement ni la capacité des postes de mouillage. Les autres habitats présents sont peu sensibles à la pratique de la plaisance, par ailleurs très ancienne dans la zone.
	Récifs 1170	
	Herbiers de zostères	
	Plages et bancs de sable	
	Dunes 2110-2120-2130	
	Prés sales 1320	
Lagunes		
Autres : 1210		
Autre type de milieu	

LISTE DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE CONCERNÉES :

Précisez les espèces d'intérêt européen présentes
(Consultez la liste jointe en annexe pour vous orienter) :

GROUPES D'ESPÈCES	Nom de l'espèce	Commentaires sur l'incidence du projet
Plantes	Zostère marine	La gestion de la zone de mouillage préexistante a été adaptée aux herbiers en déplaçant les installations impactantes. Le déplacement d'équipements ou leur remplacement par des systèmes dits « écologiques » pourra être réalisé en cas de progression de l'herbier.
	Oseille des rochers	Aucune incidence négative n'est attendue car il s'agit d'une espèce terrestre et le projet n'amènera pas d'augmentation de la fréquentation..
Mollusques		
Crustacés		
Insectes		
Poissons	1095, 1099, 1102, 1103, 1106	Le projet ne prévoyant pas de travaux, aucun dérangement des espèces présentes n'est attendu. En phase d'exploitation, les nuisances éventuelles seront inférieures aux nuisances actuelles.
Amphibiens, reptiles		
Oiseaux	A002, A001, A014, A007, A384, A193, A191	Idem
Mammifères	Phoque gris 1364	Idem
	Phoque veau-marin 1365	
	Grand dauphin 1349	

4. Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles de votre projet sur les espèces et sur les habitats naturels d'intérêt européen, en phase chantier et en fonctionnement.

Destruction ou détérioration d'habitat naturel (indiquer type d'habitat et surface) :

En phase de réalisation, le projet concerne uniquement la création d'un périmètre de ZMEL et ne modifie pas le nombre et l'emplacement des équipements. Le projet tient compte de l'existence des herbiers de zostère et s'attache à ne pas entraver leur colonisation.

En phase d'exploitation, les incidences potentielles se concentrent dans la zone de mouillage et sont essentiellement liées aux rejets en mer des plaisanciers et à la dissémination de leurs contaminants et macrodéchets : la création de la ZMEL permettra de limiter ces incidences en encadrant les rejets des plaisanciers par la mise en place d'un règlement de police. Les actions de sensibilisation et de nettoyage et le suivi de l'état écologique des herbiers de zostère seront en outre maintenues.

En conclusion, y-a-t-il un risque de destruction d'habitat naturel : Oui Non

Destruction d'espèces ou d'habitat d'espèces (indiquer ces espèces) :

En phase de réalisation et en phase d'exploitation, les principales incidences du projet sur l'ensemble des espèces marines précitées sont essentiellement liées à la production de macrodéchets et aux rejets d'effluents polluants des bateaux pouvant dégrader la qualité des eaux : l'application du règlement de police permettra une nette amélioration par rapport à la situation préexistante.

Concernant les herbiers, aucune incidence négative n'est attendue de par la nature du projet.

Les mesures envisagées et citées précédemment permettront d'encadrer les rejets dans le milieu observables à l'heure actuelle et dus aux visiteurs : les incidences potentielles seront ainsi supprimées.

En conclusion, y-a-t-il un risque de destruction d'espèces ou d'habitat d'espèce :

Oui Non

Perturbations d'espèces (reproduction, repos, alimentation, migration...):

Les nuisances potentielles correspondent aux nuisances courantes de l'activité de plaisance sur mouillage. En proposant aux plaisanciers visiteurs un cadre de mouillage organisé, la zone permettra en outre de réduire le mouillage dans des zones plus sensibles de l'archipel et donc d'y limiter le dérangement de la faune ou la destruction d'herbier.

En conclusion, y-a-t-il un risque de perturbation d'espèces : Oui Non

5. Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- un habitat naturel d'intérêt européen risque d'être détruit ou dégradé dans un site Natura 2000.
- une population ou un habitat d'espèce d'intérêt européen risque d'être détruit ou perturbé dans un site Natura 2000.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?

NON : ce formulaire accompagné de ses pièces, est remis au service instructeur avec la demande d'autorisation ou avec la déclaration. Si le service instructeur valide cette conclusion, il ne vous sera pas demandé d'évaluation d'incidences plus détaillée.

OUI : ce formulaire doit être complété par une évaluation d'incidences plus étayée qui sera remise au service instructeur avec la demande d'autorisation ou avec la déclaration. Cette évaluation d'incidence devra détailler les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'incidence du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt européen.

A Caen, le 22 mars 2018

Jean-Philippe Lacoste, Délégué Normandie

République Française
Conservatoire du Littoral
1, rue pélagie - BP 546
14037 Caen Cedex

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

Informations de base:

Site Internet www.natura2000.fr

Informations sur la procédure d'évaluation d'incidences Natura 2000

Demandez « L'Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » à la DREAL

Fiches descriptives des sites Natura 2000 de Basse-Normandie, Document d'objectifs de chaque site Natura 2000:

Site Internet de la DREAL : www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr

Carte des sites Natura 2000

Site de cartographie en ligne de la DREAL (**CARMEN, onglet Patrimoine en nature!**):

Carte d'identité officielle des sites Natura 2000 (Formulaires Standards de Données):

Site du Muséum d'Histoire Naturelle <http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

Conseil et expertise pour chaque site:

Liste des opérateurs Natura 2000 de Basse-Normandie sur le site internet de la DREAL.